

CAS PRATIQUE DROIT PENAL

Pour financer ses études de droit, Luc est serveur dans un camping du Var pendant la période estivale. Le site affiche complet, et l'ambiance est festive en ce début juillet 2012. Pourtant, les accidents vont rapidement se multiplier à la faveur de la chaleur et de la promiscuité.

Lors de la soirée flamenco, largement arrosée de sangria offerte par le gérant, un client éméché (Rémi Diot) poussera par jeu dans la piscine une campeuse qui, atteinte d'une malformation cardiaque, décèdera sur le coup. Monsieur Diot s'était déjà fait remarquer dès son arrivée au camping, puisqu'il avait asséné un violent coup de poing au jeune stagiaire (Issé Balo) qui l'avait conduit sur son emplacement après que son camping-car se soit lamentablement enlisé dans le sol sablonneux de ce camping du bord de mer.

La veille déjà, vers deux heures du matin, un touriste avait glissé sur une flaque d'eau laissée au milieu du couloir des douches. Ce n'est qu'un quart d'heure plus tard que le malheureux avait été découvert par le vigile de nuit. Gisant sur le sol sale, il était incapable de se relever en raison d'une luxation de la rotule. On apprendra ultérieurement qu'une jeune estivante de 23 ans (Maud) était passée aux abords des sanitaires et y avait aperçu un individu allongé. Elle indiquera n'avoir pas eu le courage de l'approcher à cette heure avancée de la nuit.

L'émoi suscité par la répétition de ces drames incitera Eve, affectée à l'accueil de la clientèle depuis trois ans, aux confidences. Luc apprendra ainsi que le gérant de l'établissement (Paul) avait reçu en 2011 la visite de deux malfrats qui arrivaient en grosse cylindrée, et repartaient toujours précipitamment. Lors de la troisième visite, Eve avait réussi à observer discrètement leur manège, et avait aperçu Paul remettant une enveloppe à l'un des mafieux, alors que l'autre le menaçait d'un pistolet. La quatrième visite avait quant à elle été interrompue par l'arrivée inopinée d'un campeur exaspéré par l'absence régulière d'eau chaude aux sanitaires. L'irruption du client furieux avait fait décamper sur le champ les deux individus, repartis ce jour-là les mains vides.

A la suite de ces événements, Paul était devenu violent et irascible. Sa nervosité chronique l'avait conduit à tirer sur une ombre aperçue dans sa cuisine au milieu de la nuit, alors que des bruits suspects l'avaient tiré d'un profond sommeil. Les secours n'avaient pu réanimer son jeune fils de 15 ans (Neil), atteint d'une balle mortelle alors qu'il était attablé dans l'obscurité devant un verre de lait au retour d'une partie de pêche nocturne.

Le pauvre gérant était particulièrement perturbé à l'époque, puisqu'il avait dû licencier un de ses plus anciens serveurs (Bob Ard) qui n'enregistrait qu'une consommation sur deux en conservant le reliquat. Ses ennuis ne semblent pas pour autant terminés, puisque Eve a appris qu'une standardiste, employée d'Avril à Mai 2012, que Paul poursuivait de ses assiduités en l'inondant de SMS coquins, d'allusions grivoises et d'invitations à dîner systématiquement refusées, était déterminée à porter plainte dès la fin de son contrat pour harcèlement sexuel.

Eve finit par avouer à Luc qu'elle commence à se méfier de Paul, dont la personnalité a été profondément affectée par ce surcroît d'épreuves, et qu'elle songe à s'emparer de documents internes pour se prémunir en cas de licenciement la concernant.

QUALIFIEZ LES FAITS A L'EGARD DE L'ENSEMBLE DES PROTAGONISTES, EN ENVISAGEANT LES EVENTUELLES CAUSES D'EXONERATION DE RESPONSABILITE.